



Réunion du 08 Juin 2020

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents :

Mme Christine TASTAVIN ; MM. Claude COLOMBO, Pierre LAFON, Bernard JAMMES, Patrick SCALA, Francis MAGGI, Alain BROCHE,

Excusés : MM. Gérard ALUNNI, François ROUSTAN

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Ouverture de la séance à 18 h 30

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et se réjouit de pouvoir de nouveau se réunir au siège du district tout en respectant les consignes de sécurité.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président fait un compte rendu de la réunion du Comité de Direction de la LMF du 04/06/2020.

Le COMEX a acté la mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel alimenté par la FFF, les Ligues et les Districts pour soutenir la reprise des activités des clubs amateurs lors du démarrage de la saison 2020/2021.

Le détail des aides pour les clubs amateurs :

- Chaque club amateur percevra 10€ par licencié ; cette aide sera créditée sur le compte des clubs concernés à partir du mois de juillet. Les clubs pourront s'inscrire dès aujourd'hui par le biais d'un questionnaire en ligne pour bénéficier de ce fonds.
- Une dotation en ballons pour un total de 3M€ pour les clubs les plus fragiles (moins de 100 licenciés).
- Une augmentation des aides à l'emploi et à la formation dans les clubs à hauteur de 1,25M€.

Concernant le dispositif service civique pour la saison 2020/2021, le BELFA décide de garantir à minima un Volontaire à chaque District.

Les dossiers de subvention des clubs "Projets Sportifs Fédéraux" de l'A.N.S campagne 2020 ont été transmis à la Ligue Méditerranée.

COMPETITIONS SENIORS

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue Méditerranée a relégué pour la saison 2020/2021 l'AS MOULINS en championnat D1 de District.

En conséquence, après avoir tenu compte des directives du COMEX de la FFF en date du 16/04/2020, indiquant qu'il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat et que le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du championnat concerné. Il s'avère que le nombre de qualifiés en championnat D1 s'élève à 13 équipes.

Le Bureau Exécutif proposera au Comité de Direction de faire passer cette poule de 13 à 14 équipes uniquement pour la saison 2020/2021, cette 14^{ème} équipe ne pouvant être qu'un accédant supplémentaire.

Néanmoins, à la fin de la saison 2020/2021, la descente des trois derniers clubs classés sera automatique, afin de revenir à une poule à douze clubs maximum qualifiés en D1, le nombre de clubs rétrogradés en D2 sera variable suivant le nombre de clubs de Régional 2 descendant en fin de saison 2020/2021.

COMPETITIONS JEUNES

Le Comité de Direction de la Ligue Méditerranée lors de sa réunion du 04/06/2020 a décidé d'accorder un accédant supplémentaire en U18 R1 au District de la Côte d'Azur.

Le CAVIGAL NICE SPORTS terminant deuxième du championnat U17 D1 est proposé à la LMF.

FOOTBALL ENTREPRISES

En prenant en compte les décisions du COMEX de la FFF en date du 16/04/2020, le nombre de qualifiés en championnat D1 Foot Entreprise s'élève à 14 équipes.

En tenant compte du nombre peu élevé de clubs restant en championnat D2 (7). Le Bureau Exécutif proposera au Comité de Direction pour la saison 2020/2021 de mettre en inactivité le championnat D2 et d'instaurer un championnat D1 réunissant les équipes engagées réparties en deux poules comprenant de 8 à 12 clubs au maximum.

RAPPEL DECONFINEMENT ORGANISATION DU DCA

Le District de la Côte d'Azur est ouvert au public les mercredis et vendredis après-midi de 15h à 18h00.

Afin de respecter les règles de sécurité, le personnel, les membres des Commissions et le public auront à leur disposition des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique.

La séance est levée à 20 h 30

Le Président

E. DELAMOTTE

Le Secrétaire de Séance

F. MAGGI